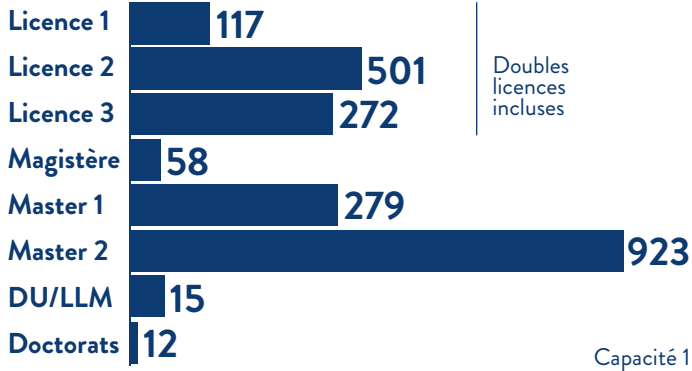


Chiffres Pôle Insertion Professionnelle 2023 / 2024

(Source - extract Pstage - conventions « statut validé »
en date du 24/10/2024)

Plus de 2000 entreprises et administrations ont accueilli nos étudiants

Répartition par niveau d'étude

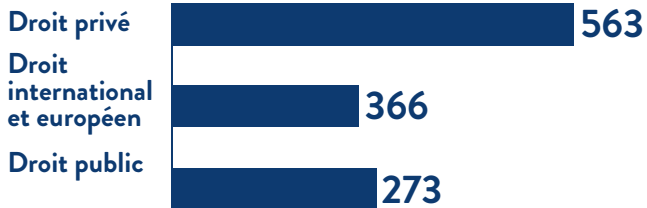


Institut d'études judiciaires de la Sorbonne
(total - toutes formations): **1153**

Institut d'enseignement à distance de l'école de
droit de la Sorbonne (total - toutes formations) **123**

Total conventions : **3454 stages**
(Départements / IEJ / IED)

Répartition du niveau Master par département



Durée des stages (départements / IEJ / IED)

moins de 3 mois : **1924 stages** de 3 mois et plus : **1330 stages**

Nombre de stages à l'étranger (départements / IEJ / IED)

165

École de droit de la Sorbonne - Pôle Insertion Professionnelle

12, place du Panthéon - 75005 Paris

Demande d'informations
et prise de rendez-vous
Tél. : 01 44 07 77 39

Courriel : pole-ip.eds@univ-paris1.fr

droit.pantheonsorbonne.fr/pole-insertion-professionnelle



Retrouvez l'EDS
sur LinkedIn



PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

ÉCOLE DE DROIT
DE LA SORBONNE



PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1
ÉCOLE DE DROIT
DE LA SORBONNE

LE PÔLE INSERTION PROFESSIONNELLE EN CHIFFRES CLÉS



24-174 - Création graphique difrom Paris1 Panthéon-Sorbonne

Présentation

Le pôle Insertion professionnelle a pour objectif premier de promouvoir l'entrée des étudiants de l'École de droit de la Sorbonne dans le monde professionnel. Pour réaliser cet objectif, il se propose de développer son activité dans trois directions principales : l'une orientée vers les milieux professionnels qui accueillent ou qui sont susceptibles d'accueillir les étudiants, l'autre tournée vers les formations qui préparent ces étudiants à leur entrée dans la vie professionnelle et une troisième en direction des étudiants directement. Il entend s'appuyer non seulement sur les initiatives portées par les différentes formations de l'École de droit de la Sorbonne, mais aussi sur l'ensemble des services de l'université qui, d'ores et déjà, poursuivent un objectif similaire.

Missions

Le pôle Insertion professionnelle travaille en collaboration avec les autres services compétents de l'université à faire connaître la qualité de nos formations auprès des milieux professionnels concernés et à suivre le plus précisément possible les conditions dans lesquelles les étudiants s'inscrivent dans les métiers auxquels ils se sont préparés. Il s'agit aussi d'aller à la rencontre des professionnels pour mieux percevoir leurs attentes et leurs besoins. Le pôle a également vocation à assurer le lien entre les étudiants de l'EDS et la direction Partenariats, entreprises et Insertion professionnelle (DPEIP) en assurant leur information sur les événements organisés tels que le forum Objectif Emploi et des ateliers-métiers mais aussi en promouvant l'utilisation de la plateforme Réseau Pro : <https://reseau.pro.univ-paris1.fr/index.php/orientation>

Actions

Les actions du pôle sont indissociables de celles conduites par les services de l'université et par les

responsables des formations. Une autre mission consiste à faire circuler à destination de ces dernières, toute l'information administrative et juridique nécessaire à leur fonctionnement. Il s'agit aussi de proposer des projets communs et d'assurer l'interface avec les mondes professionnels sur des questions ou des interrogations communes à tous les niveaux de formation et à toutes les spécialités du droit ainsi que de développer des partenariats.

L'EDS a signé le 7 mars 2022 une convention de partenariat entre la Cour de cassation et l'université. Ce partenariat se traduit notamment par l'organisation de colloques, l'élaboration de projets de recherche associant des magistrats de la Cour de cassation et permettra aux étudiants de postuler à des stages au sein de la Cour.

Un accord-cadre de partenariat avec l'Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation a également été signé le 25 octobre 2022. Cet accord vise à renforcer les liens entre les avocats aux conseils et l'École de Droit de la Sorbonne, en mettant en place, notamment, un programme de stages et une conférence professionnelle annuelle, ainsi qu'en organisant des manifestations scientifiques communes et en collaborant avec la Clinique juridique développée au sein de l'École de droit de la Sorbonne.

En décembre 2023, une convention de partenariat a été signée avec la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris afin de développer les échanges entre le monde étudiant et la DRFIP.

Le 30 mai 2024, a été signée entre Paris 1 et le ministère des Armées une convention en vue du recrutement pérenne d'étudiants en alternance du master Droit des données, des administrations numériques et des gouvernements ouverts (Master D'n'Go), co-dirigé par

Irène Bouhadana et William Gilles.

S'inspirant des autres conventions de partenariat, il s'agit également de pouvoir mener en commun des projets de recherche sur des enjeux juridiques liés aux problématiques des données.

Taxe d'apprentissage

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est habilitée à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage pour l'ensemble de ses diplômes nationaux. Elle permet à l'université d'améliorer en permanence la qualité de son enseignement en participant au financement des moyens pédagogiques mis à la disposition de ses étudiants.

Pour soutenir les formations de l'École de droit de la Sorbonne, en tant qu'employeur, vous pouvez vous rendre sur la plateforme dédiée [SOLTÉA](#) mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations. La recherche peut être réalisée par siret, raison sociale, UAI (0755820U), Code RNCP, intitulé de diplôme ou niveau de diplôme ainsi que par localisation.

